



Colombes, le 22 juin 2006

Motion - Conseil d'administration du 22 juin 2006

Les associations de Parents d'Elèves, F.C.P.E et U.P.I.C présentes au Collège Lakanal de Colombes jugent inacceptables la multiplication des situations de non remplacement des professeurs absents pour des courtes et longues durées constatées cette année.

L'école publique et laïque doit assurer l'égalité des chances et être l'école de la réussite pour tous. Elle a l'obligation d'assurer la continuité de son service public.

Les enfants, et tout particulièrement ceux qui sont victimes d'absences prolongées dans des matières fondamentales sont dans l'impossibilité de finir les programmes et sont de fait, pénalisés dans leurs études.

Une telle situation accentue l'inégalité entre les élèves selon qu'ils peuvent ou non compenser ces pertes par des cours de soutien particuliers.

Les associations de Parents d'Elèves du Collège Lakanal exigent que tout soit mis en œuvre dans le cadre de la réglementation en vigueur, pour que tous les professeurs absents soient remplacés et qu'une information dans tous les cas soit relayée vers les familles.

Le cas échéant, les associations n'hésiteront pas dès la rentrée prochaine à envisager toutes sortes d'actions significatives et si besoin, à engager une procédure auprès du tribunal administratif pour préjudice subi.

Copie Rectorat et Inspection Académique